Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260305-50_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
35	1

Date de la convocation
20 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 Mars 2026

et publication le 13 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 Mars à 17h30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc-en-Ciel de Maël_Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Guy Le Foll – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Evelyne Minier – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Delphine Cochennec – Marie-Anne Somda – Nolwenn Burlot – Marie-Claude Le Tanno - Guégan

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Eric Burlot, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Rollande Le Borgne

Délibération 50. 2026 Attribution de fonds de concours dans le cadre des investissements de la commune de Glomel pour l'aménagement d'un Tiers-Lieu « Nature et Culture »

Vu la demande de fonds de concours déposée par la Commune de Rostrenen en date du 22 octobre 2025 relative au projet de Création d'un Tiers-Lieu « Nature et Culture »,

Vu l'adoption du nouveau règlement des fonds de concours le 3 juillet 2025,

Considérant que ce dossier correspond au règlement des fonds de concours dans la rubrique création d'équipements ou de nouveaux services à la population : « Projet de Tiers-Lieu à dimension intercommunale s'inscrivant dans le réseau intercommunal « Nénuphare »,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		***Détails des principaux postes de recettes***		
		Subventions:		
Etudes	63 508,08 €	Etat - DETR	60 883 €	16,58 %
Travaux	263 655,13 €	Région – Bien Vivre Partout en Bretagne		

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260305-50_2026-DE

Aménagements intérieurs	40 000,00 €	Etat – Fonds convivialité	19 925 €	5,43 %
		Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	**72 940 €**	**19,86 %**
		Fonds européens LEADER, Région Bretagne et Fondation du Patrimoine	50 000 €	13,62 %
		Autres : Etat – Fonds Vert	90 000 €	24,51 %
		Commune (min. 20%)	73 415 €	20 %
Total des Dépenses	367 163 €	**Total des Recettes**	367 163 €	100 %

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribué un montant de fonds de concours de 72 940 €, pour le financement au projet de création d'un Tiers-Lieu « Nature et Culture » par la Commune.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de **72 940 €** pour le projet de création d'un Tiers-Lieu « Nature et Culture » par la Commune de Glomel.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'attribution du fonds de concours précité avec le Maire de Glomel.

Madame Rollande Le Borgne

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.